



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NOTICE AUX CANDIDATS INDIVIDUELS

Préinscriptions au CERTIFICAT DE SPECIALISATION de niveau 4



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des examens et des concours

Bureau DEC2

Examens professionnels et interministériels
de niveau 4

Affaire suivie par

Claire FAHYS – Cheffe de bureau

04.72.80.66.38

dec2-cb@ac-lyon.fr

94, rue Hénon BP 64571

69244 LYON CEDEX 04

Lyon, le 24 octobre 2025

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités
à

Mesdames et Messieurs
les candidats individuels
à la certificat de spécialisation de niveau 4

Objet : Préinscriptions au certificat de spécialisation de niveau 4 – session 2026.
Procédure candidat individuel.

Référence : arrêté rectoral du 25 septembre 2025.

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez vous présenter en qualité de candidat(e) individuel(le) au certification de spécialisation de niveau 4 – session 2026.

J'ai l'honneur de vous transmettre les instructions nécessaires à votre **préinscription** par Internet. Merci d'en prendre attentivement connaissance et de vous y conformer strictement.

Je souhaite particulièrement attirer votre attention sur le fait que toutes les dates portées sur les documents fournis sont impératives et qu'en vertu du principe d'égalité entre les candidats, aucune demande hors délai ne pourra être traitée.

C'est pourquoi, même en cas de difficultés, je vous conseille vivement à vous préinscrire même partiellement. Vous pourrez ensuite compléter votre dossier durant la phase de « confirmation de la pré-inscription »

Conformément aux dispositions de l'arrêté rectoral du 25 septembre 2025, j'ai l'honneur de vous informer que **les registres des préinscriptions aux examens professionnels de niveau 4 – session 2026**, seront ouverts du :

22 octobre 2025 (9h00) au 26 novembre 2025 (17h00), délai de rigueur

**Les pièces justificatives doivent ensuite être déposées
sur votre espace CYCLADES avant le 10 décembre 2025.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la rectrice et par délégation
La directrice des examens et concours
Christelle Dalmon

SOMMAIRE

➤ Annuaire pôle CS4	page 4
➤ Calendrier & procédure Cyclades	page 6
➤ Notice d'information – aide à la pré-inscription	page 7
○ Annexe 1 : liste des pièces à joindre à la confirmation d'inscription	page 10
○ Annexe 2 : demande de modification d'inscription	page 11

LES REFERENTS PAR SPECIALITES OUVERTES*



- **L'adresse générique dec2@ac-lyon.fr vous est prioritairement réservée.**
- **Contact téléphonique bureau Dec2 : 04 72 80 66 37**
- **Pour toute demande qui concerne votre spécialité, veuillez directement vous adresser à votre référent spécialité**

Spécialités	Nom du référent métier
Accueil dans les transports	Lilia El Djendoubi
Accueil réception	Lilia El Djendoubi
Animation gestion de projet dans le secteur sportif (AG2S)	Lilia El Djendoubi
Cybersécurité	Elodie Kervoelen
Encadrement secteur sportif-option activités aquatiques et de la natation	Lilia El Djendoubi
Encadrement secteur sportif-option activités de la forme-cours collectifs	Lilia El Djendoubi
Encadrement secteur sportif-option activités de la forme-haltérophilie-musculation	Lilia El Djendoubi
Encadrement secteur sportif-option activités physiques pour tous	Lilia El Djendoubi
Maintenance des installations oléohydrauliques et pneumatiques	Lilia El Djendoubi
Métiers du bar	Lilia El Djendoubi
Organisateur de réceptions	Lilia El Djendoubi
Production et réparation de produits électroniques	Elodie Kervoelen
Services numériques aux organisations	Elodie Kervoelen
Sommellerie	Lilia El Djendoubi
Technicien ascensoriste	Elodie Kervoelen
Technicien en énergie renouvelable option A électricité	Elodie Kervoelen
Technicien en énergie renouvelable option B énergie thermique	Elodie Kervoelen
Technicien en soudage	Elodie Kervoelen
Technicien en réseaux électriques	Elodie Kervoelen
Technicien en tuyauterie	Elodie Kervoelen
Vendeur-conseil en produits techniques pour l'habitat	Lilia El Djendoubi

Gestionnaires	Coordonnées
Elodie Kervoelen	04-72-80-61-03 dec2-gestionnaire01@ac-lyon.fr
Lilia El Djendoubi	04-72-80-61-04 dec2-gestionnaire02@ac-lyon.fr

Gestion des candidats en situation de handicap

Sylvie BOUILLARD 04-72-80-60-79 / dec-csh1@ac-lyon.fr	BCP départements 01 et 42
Monette SALMIER 04-72-80-61-06 / dec-csh4@ac-lyon.fr	BCP département 69

Ouverture des inscriptions 22 octobre 2025 au 26 novembre 2025
Retour des confirmations : 10 décembre 2025

Votre préinscription n'est pas valide tant que le serveur ne vous a pas proposé un numéro de dossier (à conserver) et un récapitulatif de votre saisie (à éditer pour preuve).
Nous vous conseillons de ne pas attendre dernier jour pour vous préinscrire

Phase 1 : PREINSCRIPTION (uniquement depuis un accès internet)

- Comment accéder au serveur

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

- Comment se préinscrire ?

Vous devez créer votre compte Cyclades en suivant les informations portées dans le « guide Cyclades candidats »

RECOMMANDATIONS

FIN DE LA SAISIE – INDISPENSABLE POUR VALIDER VOTRE PRÉ-INSCRIPTION PAR INTERNET



En fin de pré-inscription par Internet, un numéro de candidat vous est attribué.

Si ce numéro n'apparaît pas, c'est que votre préinscription n'a pas été enregistrée.

NOTER SCRUPULEUSEMENT ce numéro (000-0) et le conserver.

EDITER LE RECAPITULATIF DE LA SAISIE et le conserver.

Si vous souhaitez modifier votre préinscription par internet avant la clôture du serveur : connectez-vous sur votre compte Cyclades avant le **26 novembre 2025**.

Phase 2 : CONFIRMATION DE LA PREINSCRIPTION

Une confirmation d'inscription sera générée. Vous devrez l'imprimer et la signer. Vous pouvez la retrouver à tout moment dans l'onglet « mes documents » de votre compte Cyclades.

Vous devez déposer cet imprimé dans votre espace Cyclades, éventuellement corrigé, signé par vos soins et contresigné par votre représentant légal si vous êtes mineur, et accompagné des pièces justificatives demandées avant le 10 décembre 2025.

Phase 3: VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Votre dossier va être vérifié.

S'il est complet et s'il satisfait aux conditions réglementaires, l'inscription est définitivement validée.

En revanche, toute irrégularité constatée ou modification apportée par le service vous sera signalée pour mise en conformité ou information.

En cas de dossier incomplet, vous devrez impérativement apporter les pièces complémentaires par retour de courrier.

Au-delà du 31 décembre 2025, tout dossier non régularisé entraînera l'annulation définitive de la pré-inscription. Cette annulation vous sera notifiée par courrier et sera définitive.

NOTICE D'INFORMATION AIDE A LA PRE-INSCRIPTION

Sauf modification de l'application postérieure à cette notice, Il vous est proposé de cliquer sur votre académie de résidence puis :

☒ Trois codes départements : Ain (001) - Loire (042) - Rhône (069).

Vous devez sélectionner le code correspondant à votre **département de résidence**.

♦ CANDIDATS REDOUBLANTS et NOUVEAUX CANDIDATS

Tous les candidats doivent saisir intégralement tous les renseignements demandés : coordonnées, ainsi que les notes à conserver s'ils le souhaitent (bénéfices des années précédentes), et les diplômes de niveau 4 (Baccalauréats) ou 5 (BTS) ou de niveau universitaire pour les éventuelles demandes de dispense.

♦ IDENTITE- ADRESSE - TELEPHONE



Les informations saisies seront celles qui figureront sur les convocations et les diplômes.

Elles doivent être identiques à la pièce d'identité. **Tous les prénoms et noms doivent être renseignés.**

Mail et téléphone : Il est obligatoire d'indiquer une adresse mail et un numéro de téléphone valides, il seront les uniques contacts par lesquels les notifications seront envoyées. Merci de **signaler tout changement en cours d'année à votre gestionnaire**.

♦ AUTRES DONNEES PERSONNELLES

La communication des résultats est positionnée par défaut à « non », vous pouvez les modifier via la procédure « **Inscription > Modifier Inscription > Modifier autorisation communication résultats (Presse...)** ». Les candidats pourront modifier lors de leur validation en ligne. Cette communication de résultat peut leur permettre d'obtenir une bourse de la part d'une collectivité territoriale.

♦ SPECIALITE

Choisir la spécialité de CS4 présentée + **l'option et/ou le « champ d'application »** (le cas échéant).

♦ **CATEGORIES DU CANDIDAT** : sélectionner votre catégorie en fonction de votre situation : ex-scolaires, ex-apprentis, ex-formation continue, enseignement à distance, expérience professionnelle de 3 ans.

♦ FORMES DE PASSAGE DE L'EXAMEN

L'examen de certificat de spécialisation revêt deux formes de passage : **forme globale et forme progressive**. Un candidat ayant échoué à l'examen sera, aux sessions ultérieures, soumis à la même forme de passage de l'examen.

- **Forme globale** : le candidat passe l'ensemble des épreuves constituant le certificat lors d'une même session. **Cette forme est obligatoire pour tous les candidats scolaire et apprentis**

- **Forme progressive** : le candidat décide d'échelonner sur plusieurs sessions le passage des épreuves. Pour cela, il précise à chaque session celle qu'il souhaite présenter.

La forme progressive ne concerne que les candidats préparant le certificat de spécialisation par la voie de la formation professionnelle continue, par le biais d'un organisme de formation à distance ou au titre.

♦ BENEFICES ET DISPENSES D'EPREUVES

Lors de l'import, le logiciel CYCLADES récupère les bénéfices des candidats obtenus lors d'une session antérieure. L'établissement doit malgré tout vérifier les bénéfices transférés.

Les dispenses doivent également être renseignées.

La renonciation à un bénéfice de note ou une dispense d'épreuve est définitive (*Code de l'éducation*).

1. Le bénéfice

Un candidat qui se présente à la même spécialité du certificat de spécialisation peut à sa demande conserver les notes supérieures ou égales à 10 obtenues uniquement aux unités constitutives du diplôme et non plus

aux épreuves maîtresses. La durée d'un bénéfice de notes est de 5 ans. **Le choix de conserver ou non ce bénéfice s'opère à l'inscription et est définitif.**

Pour ce faire, le relevé de notes indique dans la colonne « observation » les bénéfices auxquels le candidat peut prétendre.

2. La dispense d'épreuve

La dispense d'épreuve est réglementaire et elle peut être totale ou partielle. La dispense doit être demandée sur la confirmation d'inscription et assortie obligatoirement des justificatifs correspondants.

Vous trouverez sous le lien suivant l'article [Article D337-152](#) du code de l'éducation ainsi que ses annexes :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000006166839/#LEGISCTA00048000929



Toute dispense d'épreuve ne vaut nullement « dispense automatique » des enseignements correspondants prévus au référentiel (sauf contrat pédagogique et décision de positionnement réglementaire).

♦ AMENAGEMENT

Pour les candidats en situation de handicap, lors de la pré-inscription : indiquer « OUI » si le candidat a fait ou envisage de faire une demande d'aménagements aux examens.

Vous pourrez ensuite vous référer à la circulaire spécifique adressée aux établissements sur l'espace métier IDEAL et la page internet spécifique aux demandes d'aménagements : <https://www.ac-lyon.fr/demande-d-amenagement-des-epreuves-d-examen-121464>



Circulaire du 8 décembre 2020 publiée au BO n°47 du 10 décembre 2020 dédiée aux aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap : toute demande d'aménagements devra impérativement être formulée **au plus tard le 26 novembre 2025** (date de fermeture définitive du serveur d'inscription Etablissements).

♦ INSCRIPTION AUX EPREUVES : POINTS DE VIGILANCE

Choix des langues

Chaque fois que la réglementation de la spécialité l'autorisera, le candidat pourra choisir de s'inscrire à une épreuve de langue étrangère, obligatoire et/ou facultative.

Dans ce cas, il sélectionnera une langue parmi les options ouvertes sur l'académie de Lyon.

La langue facultative choisie est obligatoirement différente de la LV1.

♦ ACTUALITES & RAPPELS REGLEMENTAIRES

1- Attestations de travail en hauteur

L'arrêté du 8 novembre 2012 (BO n°46 du 13 décembre 2012) modifié par l'arrêté du 15 mars 2024, précise que, pour les diplômes professionnels relevant des dispositions du code du travail relatives à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur, les candidats à l'obtention de ces diplômes professionnels doivent, lors de leur confirmation d'inscription à l'examen, fournir l'attestation de formation prévue par la recommandation R. 408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés relative, en tout ou partie, au montage, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied.

En l'absence de l'attestation de formation avant le 31 décembre 2025, les candidats ne seront pas admis à se présenter aux épreuves correspondantes de l'examen.

Par dérogation, l'attestation de formation n'est pas exigée pour les candidats qui fournissent un justificatif de reconnaissance de qualité de travailleurs handicapés et un certificat médical attestant de

l'incompatibilité du handicap avec la formation prévue par la recommandation R.408 de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs handicapés.

2. Les blocs de compétences (décret 2020-726 du 12 juin 2020)

Les notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux épreuves ou unités constitutives sont valables cinq ans à compter de leur date d'obtention. Les candidats qui, au terme du calcul de la moyenne conditionnant la délivrance du diplôme, échouent à l'examen et les candidats ayant choisi la forme progressive de l'examen dans les conditions prévues à l'article D. 337-79 qui n'obtiennent pas cette moyenne, reçoivent une attestation reconnaissant l'acquisition de blocs de compétences correspondant aux unités auxquelles ils ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20. Cette attestation est délivrée par le recteur d'académie.

3. Attestation de formation relative au secourisme

Pour tous les candidats du certificat de spécialisation **animation et gestion de projets dans le secteur sportif**, la délivrance du diplôme est conditionnée par l'obtention d'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- « Prévention et secours civique de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFMS)
- « Premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE1) en cours de validité
- « Premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE2) en cours de validité
- « Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité
- « Certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE A LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA SUSCEPTIBLE D'ENTRAÎNER L'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Pour tous les candidats :

- **Confirmation signée du candidat, et son représentant légal si le candidat est mineur.**
- **Copie** de la carte d'identité ou passeport du candidat.
- **Copie** du (ou des) diplôme(s) permettant l'inscription au certificat de spécialisation de niveau 4 ou supérieur : Baccalauréat, BTS, diplôme universitaire.
- **Copie** du (ou des) diplôme(s) accordant des dispenses d'épreuves (BAC ; BTS ...)
- **Justificatif de formation et d'activité professionnelle** : photocopie du contrat d'apprentissage, photocopie du contrat de travail ou du contrat de professionnalisation.

Pièces complémentaires pour :

- Candidat V.A.E.** : photocopie du relevé de notes V.A.E.
- Candidat Redoublant** : photocopie du relevé de notes de la session antérieure (en cas de conservation de bénéfices ou reports)
- Candidat Salarié** : attestation d'activité professionnelle de 3 ans
- Pour les CS4 Peinture décoration et Technicien en énergies renouvelables** Attestation de travail en hauteur : Cf Arrêté du 15 mars 2024: <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000026663188>

Type de diplôme	Intitulé du diplôme	Annexe 5 (utilisation d'un échafaudage)	Annexes 4 et 5 (réception/ maintenance et utilisation d'un échafaudage)	Annexes 3 et 5 (montage et utilisation d'un échafaudage)	Annexes 3, 4 et 5 (montage, réception/ maintenance et utilisation d'un échafaudage)
CS4	Peinture décoration	X			
CS4	Technicien en énergie renouvelables		X		

Contrôle sans transmission (JDC) :

L'attestation de recensement ou le certificat individuel de participation à la JDC (ou attestation d'exemption) sont des documents obligatoires pour passer les concours et examens d'Etat avant l'âge de 25 ans.

La JDC doit être transmise

**DOCUMENT À COMPLÉTER PAR LE CANDIDAT QUI QUITTE L'ÉTABLISSEMENT
ET À RETOURNER À :**

**Rectorat de l'académie de Lyon
Direction des examens et concours
DEC 2 – CS4
94 rue Hénon – BP 64571 - 69244 Lyon Cedex 04**

Diplôme préparé CERTIFICAT DE SPECIALISATION - spécialité
.....

Catégorie du candidat : apprenti formation continue

Je soussigné(e).....né(e) le/...../.....

demeurant à
(préciser adresse complète)

DECLARE

(Cochez la case correspondante)

- Renoncer à mon inscription à la session 2026 du CS4 et suis informé(e) que mon nom sera définitivement supprimé du fichier des candidats à l'examen.
- Déclare un changement : mail, adresse, statut..

Joindre les justificatifs.

A....., le.....

Signature obligatoire.....

DATE DE DEMANDE MODIFICATION A FAIRE AVANT LE 28 février